

Séance du Conseil de Ville du 27.01.2025
Préavis du Conseil communal sur les postulats et motions
 (art. 39 al. 3 du Règlement du Conseil de Ville)

Développement du postulat

4.03/24

« La sécurité, parlons-en ! »

Auteur	Sandra Hauser, Le Centre		
But visé	Etablir un inventaire des dangers pour les écolières et les écoliers qui fréquentent les écoles et les crèches de la Ville et définir le cas échéant les mesures à prendre pour les éliminer.		
Préavis du Conseil communal	Accepté	Refusé	
Motifs	<p>Le Conseil communal accorde une grande importance à la sécurité aux abords des écoles et des crèches en général. Des analyses et des mesures ont déjà été réalisées dans plusieurs secteurs ces dernières années. Le Conseil communal reconnaît toutefois que certains secteurs en Ville peuvent encore être améliorés, plus particulièrement pour les jeunes écolières et écoliers. Il reconnaît aussi que le stationnement parfois sauvage de certains parents est une source de danger à certains endroits.</p> <p>Des études ont déjà été menées notamment pour le secteur de l'école du Righi et à la rue de la Mandchourie dans le secteur de la Maison de l'Enfance où des mesures de sécurité ont été mises en place pour améliorer la sécurité des piétons. Un radar pédagogique a également été posé près de la Maison de l'Enfance qui a permis de ralentir les vitesses et sensibiliser les automobilistes.</p> <p>Un plan de mobilité scolaire pour le giron Château et Arquebusiers a également été réalisé. Il a permis d'inventorier certains secteurs posant problèmes et l'établissement d'un plan d'actions. Les premières mesures ont déjà été réalisées comme à la rue de la Vauche ainsi qu'à la route de Porrentruy. Le Conseil communal va poursuivre la mise en œuvre du plan d'action en fonction des moyens et des ressources humaines à disposition.</p> <p>En 2025, une étude pour un plan de mobilité scolaire pour le giron du Gros-Seuc sera lancé et en 2026 pour les écoles satellites.</p> <p>Au niveau des écoles et des crèches, chaque année, une information est effectuée aux parents afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques et comportements à adopter puisque plusieurs études au niveau national ont démontré que les principaux dangers aux abords des écoles proviennent du comportement des parents qui véhiculent leurs enfants. Il en est de même pour les parents dont les enfants fréquentent l'établissement de la Maison de l'Enfance. Une information est également donnée sur les chemins les plus adéquats à emprunter par les enfants d'un point de vue sécurité.</p> <p>De son côté, la police procède à des contrôles sporadiques pour assurer le respect des règles applicables.</p> <p>Afin d'analyser les points jugés encore problématiques, le Conseil communal propose d'accepter le postulat qui permettra d'avoir une vue d'ensemble des mesures à prendre en fonction des priorités retenues et de disposer des moyens financiers disponibles.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal soutient l'acceptation du postulat.</p>		